

1848 : ABOLITION DE L'ESCLAVAGE

**LA TRAITE ET
L'ESCLAVAGE NEGRIERS**

Agir ici est un réseau de citoyens français spécialisé dans l'intervention auprès des décideurs politiques et économiques des pays du Nord en faveur de relations Nord/Sud plus justes.

Agir ici mène des campagnes d'opinion liées à l'actualité en collaboration avec d'autres associations françaises, européennes et internationales.

14, passage Dubail, 75010-PARIS. Tél : 01 40 35 07 00. Fax : 01 40 35 06 20

Survie est une association de citoyens qui intervient depuis 1983 auprès des responsables politiques français pour renforcer et rendre plus efficace la lutte contre l'extrême misère dans le monde. *Survie* milite pour une rénovation du dispositif de coopération, un assainissement des relations franco-africaines et une opposition ferme à la banalisation des crimes contre l'humanité.

57, avenue du Maine, 74014-PARIS. Tél : 01 43 27 03 25. Fax : 01 43 20 55 58

La coalition CFA (Citoyens France-Afrique) est animée par *Agir ici* et *Survie*. Elle comprend dans son noyau permanent : le *CEDETIM*, le *Comité pour la démocratie et les droits de l'homme au Rwanda*, le *Comité de Paris contre la purification ethnique*, et *Vigilance Rwanda/Afrique*. Elle est rejointe ponctuellement par d'autres associations.

Les « Dossiers noirs »

Godwin TÉTÉ

LA TRAITE ET
L'ESCLAVAGE NÉGRIERS

Agir ici et Survie

Edition L'Harmattan

5-7 rue de l'Ecole polytechnique

75005 PARIS

Les « Dossiers noirs »
(chez l'Harmattan)

- 1 - *Rwanda : La France choisit le camp du génocide.*
- 2 - *Les liaisons mafieuses de la françafrique.*
- 3 - *France, Tchad, Soudan, au gré des clans.*
- 4 - *Présence militaire en Afrique : dérives...*
- 5 - *Les candidats et l'Afrique : le dire et le faire.*

(Regroupés en un seul volume, avec index. Janvier 1996, 383 p.)

6-*Jacques Chirac et la françafrique. Retour à la case Foccart ?*
(Novembre 1995, 111p.)

7 - *France-Cameroun. Croisement dangereux !*
(Juin 1996, 95 p.)

8 - *Tchad, Niger. Escroqueries à la démocratie.*
(Octobre 1996, 111 p.)

9 - *France-Zaïre-Congo, 1960-1997. Echec aux mercenaires.*
(Juin 1997, 175 p.)

10 - *France-Sénégal. Une vitrine craquelée.*
(Octobre 1997, 78 p.)

11 - *La traite et l'esclavage négriers.* (par Godwin Tété)
(Juin 1998, 64 p.)

Autres publications d'Agir ici et Survie

L'Afrique à Biarritz. Mise en examen de la politique africaine de la France (Actes du « contre sommet » des 8 et 9 novembre 1994), Karthala, 1995.

© L'Harmattan, 1997
ISBN 2-7384-6729-6

Sommaire

Avant-propos (p. 7)

Introduction (p. 13)

1. L'histoire de la traite et de l'esclavage négriers (p. 17)
 - Les origines (p. 17)
 - Mythologies : la malédiction de Noé (p. 19)
 - Mythologies : l'infériorité génétique du négro-africain (p. 20)
 - La complicité de certains rois africains (p. 23)
 - Nations occidentales et régions africaines impliquées (p. 24)
 - Principes, modalités et moyens mis en œuvre (p. 25)
 - Praxis et durée (p. 30)
 - L'ampleur de la traite négrière atlantique (p. 32)
 - Le déclin et les abolitions de la traite et de l'esclavage (p. 33)
 1. Les raisons et les sources profondes du mouvement abolitionniste (p. 34)
 2. Le combat abolitionniste (p. 39)

2. La traite et l'esclavage négriers dans l'histoire de l'humanité (p. 43)
 - Dans l'histoire de l'Occident (p. 43)
 - Dans l'histoire de l'Afrique (p. 44)

Conclusion (p. 47)

Annexes (p. 49)

Postface (p. 59)

Bibliographie (p. 61)

Les illustrations sont issues, avec l'autorisation de Karthala, des ouvrages suivants :

L'esclavage au Brésil, Mario Maestri

Les traites négrières en Afrique, Serge Daget et François Renault

Avant-propos

Si ambiguës soient-elles parfois, les célébrations d'événements marquants sont l'occasion de cultiver la mémoire. La paix a besoin de l'histoire, la justice la réclame. Premier peut-être d'une série, ce *Dossier noir* veut y contribuer, saisissant l'occasion du cent-cinquantième de l'abolition de l'esclavage.

Cette commémoration témoigne elle-même d'un fâcheux déséquilibre. Certes, le combat d'un Victor Schoelcher¹ est de ceux qui nous empêchent de désespérer de notre pays. Mais ce fut aussi une brève éclaircie dans un ciel de plomb : pendant deux siècles des millions d'êtres humains avaient été traités en marchandises, pour la plus grande prospérité des ports du royaume ; puis le mépris du « nègre », ainsi ancré, autorisa l'entreprise coloniale, la dispensant d'étaler ses motifs.

Agir ici et Survie, associations civiques françaises, jugent qu'il est plus que temps de rompre cette continuité. Lorsqu'en 1994, au lendemain du sommet franco-africain de Biarritz, nous résolûmes d'élaborer et publier les *Dossiers noirs de la politique africaine de la France*, nous visions d'abord l'actualité, le néocolonialisme caricatural qui prolonge un colonialisme pas vraiment répudié. Nous sous-estimions la tâche. A maintes reprises, nous avons rencontré le mépris qui continue de miner les relations franco-africaines. Le « déminage » doit se poursuivre, et il suppose de remonter plus avant dans l'histoire. Au moins jusqu'à cette rencontre terrible entre l'Occident conquérant et l'Afrique subsaharienne : la traite des Noirs.

Certes, la France ne fut pas la seule puissance occidentale impliquée : le Portugal, l'Espagne et l'Angleterre, notamment, partagèrent ce « commerce ». Leçon de modestie : l'Angleterre précéda la France dans l'abolition, comme dans la démocratie.

1. Sous-secrétaire d'Etat dans le gouvernement provisoire issu de la révolution de février 1848, il contribua à faire adopter le décret sur l'abolition de l'esclavage dans les colonies. Il lutta pour cette abolition depuis 1840.

Et c'est Napoléon, un impérialiste au sens littéral, qui revint sur l'abolition décidée par la Révolution française.

Nous aurions pu concevoir nous-mêmes ce travail de mémoire. Mais il nous a semblé préférable de jouer un rôle plus modeste d'éditeur, d'apporter en quelque sorte un appui logistique à l'oeuvre de mémoire, à la réappropriation de ce passé encore indicible par les Africains eux-mêmes. A cet égard, la synthèse proposée par Godwin Tété nous a paru exemplaire, à plus d'un titre. Précise et documentée, elle ne joue pas pour autant le détachement. Infatigable porte-parole de la renaissance africaine, en écho aux pères du panafricanisme et de l'indépendance, Godwin Tété s'intéresse à l'histoire parce qu'il n'a jamais déserté le combat du présent.

Nous avons le plaisir de lui laisser la parole.

Mais l'actualité ne sera pas entièrement absente de ce dossier, puisqu'en réalité l'esclavage n'est pas totalement éradiqué et que la patrie de Victor Schoelcher combat bien mollement ses persistance. D'autre part, on s'aperçoit dans une ville comme Le Havre, ancien port négrier, que le travail de mémoire suscite encore bien des réticences. Des annexes marqueront ainsi les prolongements dans l'actualité de cette ineffaçable page d'histoire.

Agir ici et Survie

*A la mémoire des innombrables victimes
de la traite et de l'esclavage négrier.*

« C'est ici où j'ai souvent déploré l'effroyable misère de leur condition ; dans tous les autres états, la misère finit avec la vie du misérable, mais elle persévère encore dans nos esclaves après leur mort »

(P. Dutertre, *Histoire générale...* 2^{ème} éd., pp. 523-525 et 538)

« Il est impossible d'introduire l'humanité dans l'esclavage... Les crimes de l'esclavage tiennent à l'esclavage lui-même »

(Victor Schoelcher, *Histoire...*, pp. IV et 560).

Introduction

En cette année 1998 se conjuguent les 150^{ème} et 50^{ème} anniversaires respectifs... de la deuxième (et dernière) abolition de l'esclavage par la France et de la Déclaration universelle des droits de l'homme. Pour nous autres Africains, c'est le moment d'adresser une double interpellation : à la communauté internationale et à nous-mêmes. Mais ce, après avoir passé en revue, dans leurs cadres schématiques, l'histoire de la traite et de l'esclavage négriers, ainsi que la place de ces phénomènes dans l'Histoire. Cet exercice me paraît nécessaire surtout pour l'information et la formation... de la jeunesse africaine montante.

Et d'abord, qu'entend-on par traite et esclavage ? Dans la vie quotidienne, on a tendance à confondre, à identifier ces deux concepts. Mais, à la vérité, ces deux notions n'ont pas la même signification : elles ne coïncident pas nécessairement et toujours.

La traite, c'est le commerce, le négoce, le trafic, l'échange d'un être humain comme une chose, un animal, une marchandise quelconque. C'est ainsi que des personnages nantis ont acheté des filles pour en faire des épouses ou des concubines. L'esclavage, lui, veut dire la réduction d'une personne en servitude, en bête de somme corvéable et taillable à merci ; sa transformation en un bien meuble, vendable et revendable, un bien sur lequel le "propriétaire" jouit d'un droit absolu de vie et de mort...

A titre indicatif, mentionnons le travail forcé que nos peuples ont vécu sous la colonisation : une véritable forme d'esclavage, mais sans la traite.

Les origines lointaines de la traite et de l'esclavage

remontent à la première nuit des temps. Des philosophes grecs tels que Platon et Aristote ont abondamment disserté là-dessus. La Bible et les Pères de l'Eglise chrétienne (Saint-Paul, Saint-Augustin, etc.) en ont parlé. De doctes esprits, singulièrement au « Siècle des Lumières » (au XVIII^{ème} siècle), lui ont consacré un houleux débat.

D'entrée de jeu notons que, s'agissant de la traite et de l'esclavage négriers européens, nous pouvons, globalement, confondre les deux pratiques qui sont allées de pair, qui ont coïncidé, la première débouchant sur la seconde, les deux se nourrissant l'une de l'autre.

Selon l'époque historique et les protagonistes concernés, l'espace géographique couvert, on distingue :

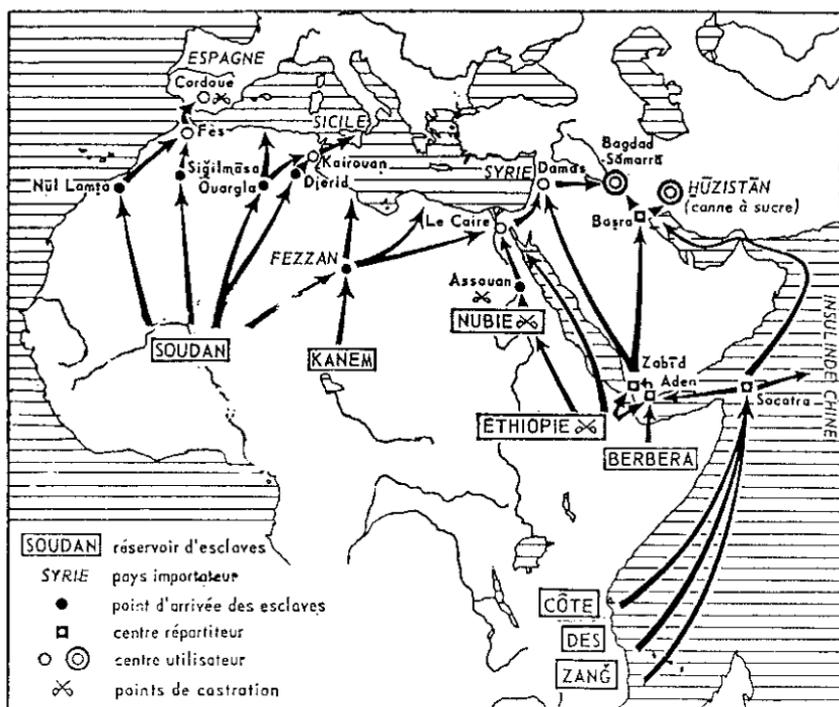
- a) les traites et l'esclavage antiques (Egypte, Athènes, Rome, Carthage, Mésopotamie, etc.) ;
- b) les traites et l'esclavage arabo-musulmans (allant du milieu du VII^{ème} siècle au début du XV^{ème} siècle), à travers le Sahara (*via* le Maghreb, l'Egypte, la Libye et le Moyen-Orient), et à travers l'Océan Indien (*via* Zanzibar et Pemba) ;
- c) la traite et l'esclavage européens, ou transatlantiques, ou encore le trafic triangulaire (Europe-Afrique-Amérique-Europe), des années 1450 à la fin du XIX^{ème} siècle.

La traite et l'esclavage négriers ressortent comme des faits très vastes, monstrueux, abominables, recelant de multiples facettes thématiques : économiques, idéologiques, politiques, diplomatiques, démographiques, culturelles, développementales, etc. Ils ressortent comme des phénomènes forts, étendus dans le temps et dans l'espace, douloureux à narrer par un Africain digne de ce nom, par tout homme de coeur...

C'est la particularité de cette étendue qui explique la prolifération, depuis 1960, surtout en anglais et en français, d'ouvrages y afférents. D'où la nécessité pour nous, dans ce

modeste dossier, de nous borner à l'infâme trafic européen transatlantique. D'où, par ailleurs, la contrainte de nous limiter aux données essentielles, aux linéaments majeurs de ce maudit commerce, que nous abordons ci-après en deux parties, la conclusion portant sur notre double interpellation susmentionnée.

LA TRAITE JUSQU'AU XVII^e SIÈCLE



— Commerce des esclaves noirs au Moyen-Âge.

1. L'histoire de la traite et de l'esclavage négriers européens

Les origines

Avec son goût bien prononcé pour les mythologies mystificatrices, l'eurocentrisme nous a appris que Christophe Colomb « découvrit » l'Amérique en 1492. Et les Amérindiens originaires d'Asie qui, par le détroit de Behring, arrivèrent sur les lieux des milliers d'années avant notre illustre « navigateur-découvreur » ? De récentes recherches affirment : « *Christophe Colomb n'a pas découvert l'Amérique, des Noirs ont débarqué sur ce continent bien avant lui*² ».

Quoi qu'il en soit, la traite et l'esclavage négriers européens ne datent pas de 1492 ; ils virent le jour plutôt avec les voyages maritimes initiaux des Portugais autour de l'Afrique, en route vers l'Inde, à la poursuite de l'or, de l'ivoire, des épices, etc. C'est-à-dire à compter des années 1416 où ces navigateurs atteignent le Cap Bojador (ou « Cap de la Peur »).

En effet, les premiers captifs sont raziés sur le Rio de Ouro en 1441. Des fois, ces captifs sont pris tout simplement comme pièces à conviction de l'aventurier qui, tel Ulysse, se doit d'attester la véracité des récits de son légendaire périple...

Mais, en 1453, les Turcs s'emparent de Constantinople. Ils créent l'Empire ottoman, bouleversant la géopolitique et la géostratégie mondiales. Conséquence, l'Europe du Sud ne peut plus, pour la culture de ses plantations, s'approvisionner en « slavons » aux alentours de la Mer Noire. (Observons au passage que le terme *esclave* n'est qu'une déformation de *slave*).

2. Ivan Van Sertima, *Ils y étaient avant Christophe Colomb*, Flammarion, Paris, 1981.

Dès cet instant, se pose la question de savoir à quel substitut recourir. C'est alors que le Pape Nicolas V, pourtant considéré comme l'un des meilleurs papes, va, par sa bulle *Romanus Pontifex* en date du 8 janvier 1454, autoriser le roi du Portugal Alphonse V (dit l'Africain) à pratiquer la traite et l'esclavage négriers en toute légalité.

Si bien que, déjà vers 1551, 10 000 des 100 000 habitants de Lisbonne, soit 10 %, étaient noirs. « *Vingt ans plus tard, 40.000 esclaves (dont un grand nombre d'Africains) travaillaient dans les plantations méridionales du pays ou à Madère* ³ ».

Mais c'est à partir de 1492, avec la « découverte » de l'Amérique par Christophe Colomb, que la grandiose, la terrible tragédie, l'épouvantable odysée transatlantique des Nègres, va véritablement démarrer. En effet, très vite, les oiseaux rapaces espagnols vont, à coups de fusil et d'hydromel, décimer les peuples amérindiens pour accaparer leurs terres et leur or. Cependant que la main d'oeuvre servile européenne n'accepte pas les conditions de vie et de travail dans les mines ou les champs de canne à sucre, de coton, de café, de cacao.

Voilà pourquoi, dès 1511, le dominicain Bartolomé Las Casas suggère d'importer, à grande échelle, des Nègres jugés plus solides que les pauvres esclaves amérindiens (ceux qui subsistaient encore), qu'il entend « protéger ».

Quelques années plus tard, plus précisément vers 1559, l'amiral John Hawkins obtiendra de la couronne britannique qui s'était émancipée de la tutelle du Vatican à la faveur de la Réforme, l'autorisation d'opérer le diabolique trafic négrier tout à fait licitement.

3. Olivier Pétré-Grenouilleau, *La Traite des Noirs*, PUF, Paris, 1997, p. 93.

A telle enseigne qu'à la fin du XV^{ème} siècle, tous les ingrédients géographiques, économiques, politiques, scientifiques et technologiques sont en place. Oui, nous sommes ici à l'époque dite des grandes découvertes, des premiers balbutiements du capitalisme, de la vraie naissance de l'« économie-monde » (Fernand Braudel), de la « mondialisation ». En somme, l'« infrastructure » est disponible ; reste à inventer la « superstructure ».

Mythologies : La malédiction de Noé

L'Ancien Testament raconte une curieuse histoire. Noé avait trois fils : Cham, Sem et Japhet. Un jour qu'il s'était saoulé et déshabillé, Cham s'est moqué de lui, tandis que Sem et Japhet l'ont couvert. Ayant appris cette scène une fois revenu à lui-même, Noé maudit Cham, plus exactement sa descendance : Canaan. Le contenu de cette fameuse malédiction ? Eh bien ! Canaan sera, *ad vitam aeternam*, l'esclave des descendants de ses frères !

Ainsi, seuls la traite et l'esclavage peuvent permettre aux Nègres d'être christianisés afin d'être lavés de la malédiction du patriarche Noé. A ce propos, voici un échantillon de la littérature chrétienne miséricordieuse de l'époque :

« Le plus grand malheur qui puisse arriver à ces pauvres Africains, serait la cessation de ce trafic. Ils n'auraient alors aucune ressource pour parvenir à la connaissance de la vraie religion, dont on les instruit à l'Amérique, où plusieurs se font chrétiens... Eh ! plutôt à Dieu que l'on achetât tous ces misérables nègres, et qu'on en déportât l'Afrique⁴ ».

4. Bellon de Saint-Quentin, Dissertation publiée en 1764, citée par Antoine Gisler, *L'esclavage aux Antilles françaises* (XVII^{ème}-XIX^{ème} siècle), Karthala, Paris, 1981, p. 170.

Il y a lieu de se demander aujourd'hui pourquoi une si évidente mythologie a pu faire couler tant de salive et d'encre à travers des siècles entiers ? Ne suffisait-il pas de se dire que non seulement la malédiction de Noé n'a pas généré la traite et l'esclavage négriers, mais que, bien au contraire, ce furent les protagonistes des traites et de l'esclavage négriers atlantiques qui ont dû inventer, pour se donner bonne conscience, cette infantile baliverne ? Au demeurant, comment des tenants d'une religion universaliste ont-ils pu soutenir, pendant aussi longtemps, une thèse aussi ignoble ?

Mythologies : L'infériorité génétique du négro-africain

Cet homme a un cerveau mal, insuffisamment structuré. Il est sauvage, barbare, il est sale, il est laid ; il est paresseux, voleur, violeur ; il est anthropophage ; il n'a que des émotions et des instincts bestiaux ; ses sociétés sont ahistoriques : au mieux, c'est un sous-homme. Il est dès lors normal qu'il soit l'esclave des autres espèces de la race humaine⁵.

Mais les travaux de Cheikh Anta Diop et d'autres chercheurs nous ont, il y a déjà belle lurette, restitué l'essence négro-africaine de la brillante civilisation de l'antique Egypte. Ici, laissons la parole au médecin togolais Charles Quist :

« Pour comprendre cette situation désastreuse que l'Afrique connaît aujourd'hui, il est nécessaire de remonter dans l'histoire. L'histoire de l'Afrique ne commence pas avec celle de sa découverte puis de sa colonisation par l'Europe.

Le continent que les Portugais vont trouver au

5. Alphonse Quenum : *Les Eglises chrétiennes et la traite atlantique du XV^{ème} au XIX^{ème} siècle*, Karthala, Paris, 1993, pp. 198-199.

XVI^{ème} siècle, avait déjà, tout comme l'Europe, ses Etats souverains, des institutions originales, toutes choses que les colonisateurs vont méconnaître.

1. Depuis Cheik-Anta Diop, nous savons que les Dynasties de l'Egypte ancienne étaient nègres. C'est dire que la civilisation Egyptienne avec ses grandes découvertes, ses pyramides, ses temples, a été construite par des Noirs. « Ce n'est pas un mythe compensateur, disait Anta Diop, mais au contraire, nous devons voir dans les dynasties des Pharaons-Bantous un exemple dans l'histoire dont aujourd'hui, nous Africains, allons et pouvons nous rendre dignes ».

2. Entre le VIII^{ème} et le XVI^{ème} siècle, l'Afrique aura connu une grande civilisation basée sur le développement des villes, une conception intégrée de l'Etat et l'organisation d'intenses échanges économiques.

Nous savons que l'Afrique peut être divisée en quatre zones historico-culturelles :

L'aire soudanaise qui a connu successivement : le royaume de Tekroun, puis l'empire du Ghana, puis l'empire Mali et l'Empire Songhaï.

Dans l'aire guinéenne, nous trouvons les royaumes côtiers (le royaume Ashanti, le royaume d'Abomey, le royaume Haoussa, le royaume du Bénin...).

Dans l'aire Bantoue, nous retrouvons le royaume du Congo et le royaume des Grands lacs.

Enfin dans l'aire orientale, nous avons le royaume d'Ethiopie, de Somalie et un certain nombre de royaumes qui sont plus en contact avec le Monde arabe.

Ces royaumes et ces empires qui se sont constitués entre le VIII^{ème} et le XVI^{ème} siècle avaient comme ressources l'agriculture, l'artisanat et les échanges commerciaux. Leurs structures étaient complexes : avec une armée, des fonctionnaires, un droit coutumier, une architecture urbaine très élaborée.

L'archéologue Mauny nous décrit ainsi la ville de Koumi-Saleh, capitale de l'empire du Ghana (XIII^{ème} siècle) : « Le centre de la ville est articulé autour d'une grande place d'où partent plusieurs rues ; dallages sur le sol, plaques sur le sol, plaques épigraphes, peintures en inscription sur les murs, escaliers de pierres [...]. Tout ceci nous permet de nous faire une idée de ce que fut une civilisation qui fleurit en ces lieux ».

Tombouctou et Djénné, fondées entre les IX^{ème} et X^{ème} siècles, devinrent au XVI^{ème} siècle de grands centres d'échanges commerciaux (sel et or).

Nous citerons également les villes de Ife, de Bénin, de Oyo qui étaient, à l'époque, bien plus importantes que celles que l'Europe connaissait.

Signalons également que Zimbabwe, qui est actuellement un Etat de l'Afrique australe signifie en langue bantoue : « grande maison en pierre ».

Mais malheureusement, cette grande civilisation va s'arrêter au XVI^{ème} siècle à partir de l'esclavage industriel que nous osons appeler le génocide africain⁶».

En d'autres mots, avant l'intrusion de l'Europe en Afrique, celle-ci n'avait pas grand'chose à envier à celle-là, hormis l'arme à feu...

A l'heure actuelle, la science a prouvé que l'être humain a vu le jour sur le continent africain. Si le phénotype - résultat de la dialectique de l'espace et du temps - est bien pluriel, le génotype, lui, est resté unique, identique, universel chez tous les hommes au sens *sui generis* du terme : c'est ce que les savants nomment la « *conception homogénéétique de l'humanité* ». Au demeurant, s'il n'en était pas ainsi, le métissage entre

6. Extrait de la conférence *Case-Pilote* donnée en 1998 à la Martinique.

les diverses espèces de la race humaine aurait été impossible...

Oui, la double mythologie ici évoquée a dérivé de la traite et de l'esclavage négriers et non l'inverse. Oui, les choses se passent généralement comme cela : la praxis précède l'idéologie qui essaie de la justifier *a posteriori* ; l'infrastructure devance la superstructure qui s'efforce de la fonder après coup. Bien que l'effet de renforcement et de résistance exercé par la seconde sur la première soit aussi souvent indéniable...

La complicité de certains rois africains

Au vrai, tout au plus devrait-on parler de complicité de certains rois nègres manipulés... Ne voyons-nous pas, de nos jours encore, des dirigeants négro-africains embrigadés, compromis dans la néocolonisation ?

Le mode de production esclavagiste n'existait nulle part en Afrique subsaharienne avant l'intrusion de l'Occident. Il a fallu dresser tel groupe de population contre tel autre et vice-versa, distribuer des fusils à tel chef contre tel autre et réciproquement.

Bien entendu, il est éminemment regrettable que certains anciens rois nègres se fussent laissés embobiner pour de minables pacotilles, de vraies bricoles, de ridicules menus fretins en échange de leurs congénères. Mais, en tout état de cause, ces rois n'avaient point franchi l'Atlantique pour aller livrer leurs semblables en Europe ou en Amérique.

Enfin, comment comprendre que des chrétiens « super-civilisés » aient pu accepter d'acheter des êtres humains quand bien même proposés par des rois considérés par ces chrétiens comme sauvages ?

L'argument de l'évangélisation ne tient guère debout. Car comment pourrait-on transformer en êtres humains à part entière, grâce à l'évangélisation, des êtres génétiquement inférieurs comme on le disait ? Comment pourrait-on christianiser des gens à qui l'on annoncerait de but en blanc qu'ils sont frappés par une malédiction décrétée par le livre fondateur du christianisme ?

Non ! N'en déplaise aux révisionnistes de tout poil, l'Occident ne saura jamais gommer la primauté de sa responsabilité dans la déportation et la réduction de millions et de millions de Nègres en esclavage pendant quatre siècles et demi !

Pour ma part, à l'heure où je trace les présentes lignes, j'ai dépassé soixante-dix ans ; et mon esprit se refuse toujours à réaliser pourquoi une telle tragédie a pu durer aussi longtemps.

Nations occidentales et régions africaines impliquées

La Prusse de l'Electeur de Brandebourg a tenté, entre 1688 et 1711, le commerce du « *bois d'ébène* » (ainsi appelait-on le Nègre). La Suède a pratiqué la traite et l'esclavage négriers dans sa colonie de Saint-Barthélémy de 1784 à 1847. Le Brésil et Cuba s'illustreront surtout par la traite illégale au XIX^{ème} siècle. Mais ce sont notamment le Portugal, l'Espagne, l'Angleterre, la France, la Hollande et le Danemark qui auront été les principaux protagonistes de la traite triangulaire et de l'esclavage des Noirs entre les XV^{ème} et XIX^{ème} siècles : Lisbonne, Bristol, Londres, Glasgow, Dublin, Plymouth, La Rochelle, Bordeaux, Le Havre, Marseille, Dunkerque, Brest, Bayonne, Saint-Malo, Honfleur, Lorient, Rochefort, etc., brillèrent par ce maléfique trafic ; mais Liverpool et Nantes méritent, à cet égard, une mention tout à fait spéciale...

Quant à l'Afrique, selon les époques, le poids pèsera essentiellement sur telle ou telle portion de la côte allant du Mozambique aux Iles du Cap Vert, ou du Mozambique aux îles Maurice et de la Réunion, à Zanzibar et Pemba.

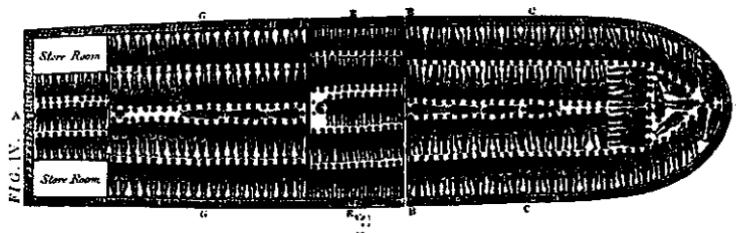
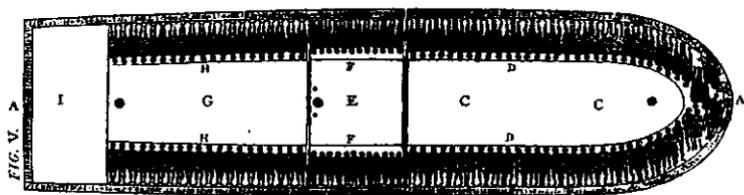
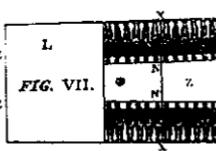
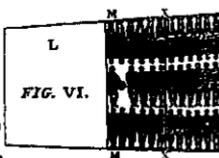
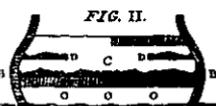
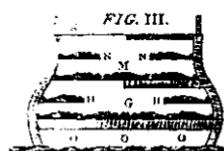
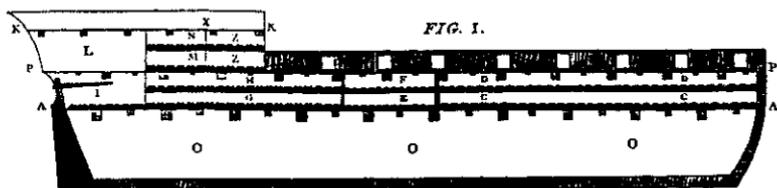
Du XV^{ème} à la fin du XVIII^{ème} siècle, l'apogée se situant aux XVII^{ème}-XVIII^{ème} siècles, l'espace compris entre l'embouchure du fleuve Niger et la Guinée-Conakry s'appellera la « Côte des Esclaves », avec comme principal centre, Ouidah (Bénin). La traite dite illégale se focalisera, elle, sur l'Angola, le Nord-Congo et le Nigeria. Voilà pourquoi nombre de Sierra-Léonais et de Librevillois d'aujourd'hui descendent de captifs récupérés par les patrouilles britanniques arraisonnant les bateaux négriers.

Principes, modalités et moyens mis en oeuvre

A ses débuts, la traite négrière atlantique reposait sur le principe dit de l'*asiento*. Il s'agissait d'un contrat conclu entre l'Etat négrier monopoleur et l'armateur (ou la compagnie négrière) : une sorte de licence de trafic permettant au dit Etat de percevoir un certain pourcentage des profits du commerce du « *bois d'ébène* ».

Mais, avec le temps, les compagnies ou les armateurs s'affranchirent de la tutelle des Etats et l'initiative privée l'emporta à partir de 1720 pour disparaître totalement en 1817.

Les bateaux (les « *black cargoes* » selon l'expression d'un auteur anglais) étaient conçus comme de véritables barques à bétail, où chaque cm³ comptait en vue d'assurer le profit maximum qui n'a jamais cessé et qui ne cessera jamais de constituer l'âme motrice du capitalisme. Les captifs y étaient entassés comme des sardines dans une boîte de conserve. Ce



36 — La célèbre gravure du négrier anglais *Brooks*, qui illustre le concept de « taux d'entassement ». Il est désormais indispensable de consulter l'ouvrage de Jean Boudriot, *Traite et navire négrier*. L'Aurore, 1784, 144 p. et 46 planches, 1984, Ed. Ancre, 15, av. Paul-Dourmer, 75016 Paris. Un magnifique instrument de compréhension sur ce problème.

qui a conduit le même auteur, D. Mannix, à qualifier les négriers de « *tasseurs de sardines* ».

En vue de prévenir toute insurrection des esclaves noirs, les négriers européens séparaient systématiquement l'épouse de son mari, l'enfant de ses parents, le frère de ses frères et soeurs...

La promiscuité et, partant, le manque d'hygiène, rendaient inévitable une mortalité élevée. L'effectif de l'équipage se déterminait en fonction de la cargaison de Nègres à transporter de l'Afrique au Nouveau Monde. Partis des principaux ports européens, ces bâtiments chargeaient des pacotilles (sel, sucre, tabac, alcools, tissus, fusils, poudre à canon, miroirs, etc.).

Un esclave correspondait à un assortiment de tels et tels produits manufacturés, en quantités convenues. Il y allait donc d'une espèce de troc...

Voici, à ce sujet, quelques lignes d'Olivier Pétrel-Grenouilleau :

« Préparer une expédition, c'est rassembler un navire, des marchandises, des hommes et des capitaux [...]. La silhouette d'un négrier s'articule autour de deux constantes et de deux variables. La première constante est à rechercher dans la polyvalence d'un navire (sans doute très accentuée aux débuts du trafic) devant être capable, au retour des îles, de transporter des denrées coloniales comme tout autre navire marchand. Partout, très peu nombreux sont les négriers réguliers. La seconde, à défaut d'une construction particulière, apparaît à certains aménagements comme l'importance du volume de la cale (où sont entreposées les vivres et l'eau nécessaires à la traversée, longue, d'un grand nombre d'hommes) ou la hauteur minimale de

l'entrepont, espace situé entre la cale et le pont proprement dit, constitué d'un plancher léger, souvent amovible. Sur les navires marchands d'un port supérieur à 120 tonneaux il sert au logement de l'équipage, aux soutes ou à la remise des câbles des ancres. Sur un négrier, sa hauteur libre n'est généralement pas inférieure à 1,40 m (au lieu de 1,29 m). Il contient les parcs à esclaves, bien séparés, des hommes à l'avant, des femmes à l'arrière. Etablis latéralement, à mi-hauteur, des échafauds y augmentent la surface disponible et donc le nombre de captifs embarqués. Notons également la présence, assise sur le plancher de l'entrepont, d'une rambarde élevée entre les deux gaillards. Hérissée de pointes de défense, elle permet aux marins de fusiller les hommes tentant de l'escalader⁷»

Ironie tragique du sort, les bateaux négriers - ces bateaux diaboliques - portaient souvent des noms angéliques tels que « Le Vigilant », « Le Baptiste », « La Amistad » (« L'Amitié »), etc.

Les esclaves provenaient de razzias, de guerres, de prisonniers de droit commun. L'efficacité et les ravages de ces razzias et guerres résultaient de l'afflux des armes à feu en Afrique. Elles étaient, la plupart du temps, provoquées par les trafiquants européens qui opposaient tel groupe d'Africains à tel autre groupe d'Africains. Les captifs étaient, avant les transactions, stockés dans des barracons..., puis dans des forts d'attente ou d'escale. On en dénombrait quarante-trois entre l'Angola et le Sénégal, dont les plus célèbres auront été Ouidah (Bénin), Christianborg (Ghana) et Gorée (Sénégal).

Un courtier noir négociait avec les Blancs la vente des

7. Op. cit., pp. 42-43.

malheureux Nègres et recevait en moyenne 5 à 12 % de la valeur des cargaisons. Après la sélection et l'achat, selon la sacro-sainte loi de l'offre et de la demande, les esclaves « élus » étaient marqués au fer rouge sur l'omoplate...

Le prix d'un esclave allait de 100 à 200 livres tournois en Sénégambie. A la fin du XVIII^{ème} siècle, une « *pièce d'Inde* », c'est-à-dire un ou une esclave beau ou belle, bien bâti(e), sans déféctuosité ni infirmité aucune, valait environ 300 livres tournois sur la « *Côte des Esclaves*⁸ ».

La traversée de l'Atlantique durait longtemps, d'où des escales comme celle de Gorée. Les pertes en vie humaines s'avéraient énormes, en moyenne 13 % à en croire Catherine Coquery-Vidrovitch. Les révoltes des esclaves, fréquentes, donnaient lieu à de terrifiantes répressions destinées à faire l'exemple... D'où de nombreux cas de suicide.

Arrivés en Amérique, les négriers procédaient à de nouvelles ventes de leurs proies humaines, souvent aux enchères...

Les « *black cargoes* » retournaient en Europe, chargés de sucre, de rhum, de café, de cacao, de coton, de tabac, d'or, etc., bouclant ainsi la boucle de l'ignoble trafic triangulaire.

8. O. Pétré-Grenouilleau, op. cit., p. 48.

Praxis et durée

La traite et l'esclavage atlantiques se nourrissaient d'une mortalité élevée (suicides, décès prématurés), d'une reproduction naturelle limitée (avortements, malnutrition, absence d'hygiène, mauvais état de santé...), de fuites, etc. Les esclaves subissaient des traitements barbares, abominables, aujourd'hui incroyables.

En 1685, Louis XIV décrète le « *Code Noir* » (noir parce qu'il concerne des hommes noirs ; noir parce que son contenu est symboliquement noir...) qui, disait-on, devait adoucir les conditions de vie des esclaves dans les Antilles françaises.

Cuisiné par le Premier Ministre Jean-Baptiste Colbert, le Code noir se voulait le premier statut juridique de l'esclave. Il prescrit, entre autres choses, ceci :

« Interdiction de se marier sans autorisation du maître ; les enfants nés d'une esclave sont esclaves, (d'où les nombreux cas d'avortement volontaire...) ; interdiction de porter des armes ou de gros bâtons ; interdiction de vendre de la canne à sucre, sous peine de fouet ; l'esclave ne peut rien posséder qui ne soit à son maître ; son témoignage en justice est nul et non avenue ; l'esclave qui frappe son maître ou sa maîtresse est puni de mort ; l'esclave fugitif repris doit avoir les oreilles coupées la première fois et marqué de la fleur de lys. S'il récidive, il a le jarret tranché ; à la troisième tentative, il est puni de mort... »

Ce document montre ce que pouvaient être les conditions d'avant le code : inimaginables⁹ ! Le dit Code inspirera les

9. Louis Sola-Molins, *Le Code Noir ou le Calvaire de Canaan*, PUF, Paris, 1987.

SLAVE PUNISHMENT IN THE COLONIES



A PICTURE TO COLOUR

40 — Iconographie classique de l'esclave fouetté et donné en spectacle.

Anglais, les Portugais, les Espagnols, les Danois, etc. A partir de 1780, le Nègre se voit purement et simplement assimilé à un bien meuble ; il est tout bonnement chosifié.

Les Portugais baptisaient les esclaves collectivement ; mais l'officiant touchait 300 à 500 reis par adulte, 50 à 100 reis par enfant ¹⁰.

La reproduction naturelle étant limitée, par un ensemble de données objectives, la traite s'est éternisée, allant des années 1450 jusqu'aux environs de 1900. Elle aura donc duré à peu près 450 ans (!), avec son pic aux XVII^{ème} et XVIII^{ème} siècles.

Après son interdiction par le Congrès de Vienne en 1815, la traite atlantique se poursuivit de plus bel, « illégalement », occasionnant la cynique pratique du renversement de cargaisons humaines dans l'océan à l'approche des navires-patrouilleurs britanniques. Cette traite dite illégale se concentra sur le Nigeria, l'Angola, le nord du Congo. Les Anglais installaient les rescapés en Sierra-Leone et à Libreville...

L'ampleur de la traite négrière atlantique

Le débat soulevé par ce thème n'est pas près de s'épuiser, tant la problématique qui le sous-tend s'avère difficile à cerner. Aussi les chiffres varient-ils d'époque à époque, d'auteur à auteur, et en fonction de l'état des recherches.

Par exemple, Catherine Coquery-Vidrovitch estime qu'entre 1450 et 1900, la traite atlantique aurait déporté 11 698 000 Nègres. Pour Olivier Pétré-Grenouilleau, le faite entre 1701 et 1900 équivaldrait à une moyenne de 60 000 déportés nets par

10. A. Quenum, op. cit., p. 227.

an. Et si donc nous tablons sur une durée minimum de 300 ans, cette traite devrait avoir coûté à l'Afrique $60\ 000 \times 300 = 18$ millions de déportés au bas mot, avec 13 %, soit 2 340 000 morts en cours de route... On évalue à 45-50 % le montant total des pertes au cours des opérations de capture, de l'acheminement de l'intérieur à la côte, durant l'attente dans les barracons ¹¹.

Le déclin et les abolitions de la traite et de l'esclavage

On devrait, à la vérité, parler d'abolitions et non de l'abolition de la traite et de l'esclavage. Car s'il est vrai qu'il y a eu un mouvement abolitionniste général, il est aussi exact que chaque nation négrière aura eu son histoire et sa ou (ses dates) spécifiques d'abolition. C'est ainsi que la France aura proclamé une première abolition en 1793-94, puis une deuxième et dernière le 27 avril 1848. Tandis que le bastion le plus attardé de l'infâme commerce, le Brésil, ne l'aura définitivement interdit que le 13 mai 1888...

Toutefois, nous n'entrerons pas dans les détails des diverses abolitions nationales spécifiques. Nous nous contenterons seulement de passer en revue, grosso modo : les raisons et les sources profondes du mouvement abolitionniste ; le combat abolitionniste ; la traite sous le régime dit de l'« illégalité ».

11. O. Pétré-Grenouilleau, *op. cit.*, p. 101.

1. Les raisons et les sources profondes du mouvement abolitionniste

a) Vers la fin du XVIII^{ème} siècle, des changements interviennent dans l'économie mondiale. Le système négrier commence à paraître paradoxal, dans la mesure où les métropoles prennent l'allure de colonies de leurs colonies. Aussi Adam Smith se pose-t-il, dans son « *Wealth of Nations* » publié en 1776, la question de savoir si les colonies d'Amérique n'étaient pas devenues préjudiciables à l'essor économique raisonné. « *On ne voit pas que la culture de la Martinique a pour rançon les landes de Bordeaux, la culture de Saint-Domingue les déserts de Bretagne, la richesse de la Guadeloupe la misère de la Sologne* » écrivait son compatriote A. Young en 1788¹². Par ailleurs, le machinisme pointait son nez, rendant la main d'oeuvre esclave de moins en moins rentable. (Le capitalisme porte en lui ses contradictions comme la nuée porte la pluie).

b) Les révoltes des esclaves deviennent répétitives, de plus en plus dramatiques, la plus spectaculaire étant celle de Saint-Domingue avec l'action déterminante de notre grand Toussaint Louverture. Cette véritable révolution des esclaves nègres de Saint-Domingue contraignit le Commissaire civil Léger-Félicité Sonthonax à prononcer l'abolition les 29 août 1793 et 4 février 1794. Mais, dès 1802, Napoléon Bonaparte va rétablir la traite et l'esclavage dans les colonies françaises¹³.

c) Confrontés à ces perpétuelles révoltes et au marronisme (c'est-à-dire aux fuites d'esclaves qui, parfois, allaient créer des communautés dans des montagnes inaccessibles), les négriers amènent dans les colonies une nouvelle main d'oeuvre bon marché, constituée de coolies chinois et hindous.

12. O. Pétré-Grenouilleau, op. cit., p. 91.

13. A. Quenum, op. cit., p. 189.

d) A ces trois causes fondamentales s'ajoutent le rôle des morales protestantes, notamment en Angleterre, en Ecosse et aux Etats-Unis, la philosophie et l'humanisme des Lumières (XVIII^{ème} siècle), le combat de quelques révolutionnaires de 1789, de certains hommes de bonne volonté « marginaux » au sein de l'Eglise catholique, ainsi que d'esclaves noirs affranchis.

- **Les Quakers** : Les tout premiers à s'engager radicalement dans le combat anti-esclavagiste auront été les Quakers. Le quakerisme fut inventé par un cordonnier du nom de George Fox (1624-1691), vers 1647-1650. Il écrivit en 1657 à ses « amis d'Outre-mer qui possédaient des esclaves noirs et indiens », les exhortant à abandonner cette honteuse pratique. En 1671, il se rendit lui-même à la Barbade où il subit le choc de la traite et de l'esclavage.

Mais c'est William Penn (1644-1718), personnalité politique et religieuse, qui aura enraciné le quakerisme en Amérique, notamment en Pennsylvanie. George Fox et sa *Société des Amis* s'attaquèrent résolument à la liquidation de la traite et de l'esclavage, sous la bannière de l'« Evangile de l'Ordre Familial », manifeste rédigé par le père fondateur de la confrérie en 1676.

Le grand panafricaniste et abolitionniste noir Paul Cuffee (1759-1817), aujourd'hui oublié, aura été un adepte du quakerisme ¹⁴.

- **Le méthodisme** : Le mouvement fondé par John Wesley (1703-1791) figure parmi les protagonistes les plus conséquents du combat anti-esclavagiste des XVIII^{ème} et XIX^{ème} siècles.

- **La philosophie et l'humanisme des Lumières :**

Venus de la Réforme et de la Renaissance, ils se proposent de libérer l'être humain, de lui assurer sa dignité et son bonheur matériel et immatériel ¹⁵. Ils s'incarnent dans des esprits tels que

14. A. Quenum, op. cit., pp. 202-203.

15. A. Quenum, op. cit., pp. 184-185.

John Locke, Adam Smith, Jean-Jacques Rousseau, Denis Diderot, Claude-Adrien Helvétius, Samuel Wallis, James Cook, Louis-Antoine de Bougainville, Charles Montesquieu et ainsi de suite, avec toutefois des contradictions plus ou moins lisibles s'agissant de la question nègre.

En Angleterre naît le mouvement abolitionniste des Granville Sharp, Thomas Clarkson, Henry Thornton, William Wilberforce, etc., regroupés au sein de la *Secte de Clapham* (Clapham était un quartier de la banlieue de Londres) et soutenus officieusement par le Premier ministre William Pitt .

En 1772, suite à un procès, Granville Sharp / James Somerset, le juge Lord Mansfield décide que : « *Tout esclave qui met pied sur le sol britannique devient ipso facto libre* ».

Dans l'Hexagone, de retour d'un voyage à Londres, Jacques-Pierre Brissot de Warville crée la *Société des Amis des Noirs* en 1788. Y adhèrent : Sieyès, Condorcet, Mirabeau, Lafayette, Clavière, Pétion, Barrière, Robespierre, Saint-Just, Camille Desmoulins, Jacques Henri Bernardin de Saint-Pierre, l'Abbé Henri Grégoire, etc. Mais les révolutionnaires de 1789 n'iront pas immédiatement jusqu'au bout de leur humanisme, de peur de perdre leurs colonies. Et, face à la *Realpolitik*, il a fallu attendre la révolte de Saint-Domingue pour assister à l'abolition mort-née de la traite et de l'esclavage en 1793-94, abolition elle-même abolie par Napoléon Bonaparte en 1802.

Au pays de George Washington, inspiré par le quakerisme, le wesleyisme, l'action du Huguenot Anthony Benezet (1713-1784) et les mouvements abolitionnistes d'Angleterre et de France, vit le jour en 1833, l'*American Anti-Slavery Society*, rassemblant entre autres Wendell Philips, Charles Sumner, Lucretia Mott.

- « *L'abstention de la morale catholique* », malgré quelques « marginaux » de l'Eglise romaine :

Venons-en à ce que Serge Daget a appelé « *l'abstention de la morale catholique* ». Pendant que des protestants (surtout en

Angleterre et aux Etats-Unis) mènent une véritable guerre à la traite et à l'esclavage, l'Eglise catholique, en tant qu'institution, brille par son silence. Ce silence rehausse davantage l'action courageuse d'hommes comme le Père Jean-Baptiste Labat (1663-1738), les Abbés Antoine-François Prévost (1697-1763), Guillaume Raynal (1713-1793) et Henri Grégoire (1750-1831). Le Père Labat et l'Abbé Grégoire auront énormément souffert d'avoir, jusqu'à leur dernier souffle, défendu la cause des Noirs contre la position officielle de leur Eglise. Une position qui restera longtemps ambiguë, comme en témoignent la constitution *In Supremo Apostolatus* publiée en décembre 1839 par le Pape Grégoire XVI, et l'encyclique *In Plumiris* adressée le 5 mai 1888 par le Pape Léon XIII aux évêques du Brésil. Ce qui fera dire à John Francis Maxwell que ces Papes-là ne s'étaient jamais démarqués clairement du « *point de vue qui prévalait au Moyen-Age sur l'esclavage* ¹⁶ ».

- Le rôle des Africains dans la lutte pour l'abolition de la traite et de l'esclavage négriers :

En général, les historiens occidentaux passent sous silence ou effleurent à peine ce rôle, alors qu'il s'avère très important. Au vrai, hormis les révoltes, nombreuses et dramatiques des captifs eux-mêmes, hormis la participation active des masses noires aux guerres révolutionnaires de libération et d'indépendance, une kyrielle d'hommes noirs, de plume et/ou d'action, se sont, de bonne heure, attaqués à la traite et à l'esclavage négriers. Il faudrait des tomes et des tomes pour retracer leur engagement et leur combat. Bornons-nous donc ici à citer quelques noms : Jacobus Elisa Johannès Capitein (1717-1747), Ignatius Sancho (1729-1780), Ottobach Cugoano (1745-1800), Frederick Augustus Washington Bailley Douglass (1817-1895), Paul Cuffee (1759-1817), William Edward Burghardt Du Bois (1868-1963), Edward Wilmot Blyden

16. A. Quenum, op. cit., p. 240.



L'esclave Izidoro. Dessin d'un artiste populaire (1888).

(1832-1912), Mohammed Ali Duse(1868-1944), Joseph Ephrim Casely Hayford (1866-1930) etc.

2. Le combat abolitionniste

Il se sera déroulé sur deux principaux registres : ceux de la propagande d'une part, des interdictions et de la répression d'autre part.

a) Le travail de conviction de l'opinion publique s'effectua par des essais de philosophes, des pamphlets de journalistes, des romans d'écrivains (comme *La Case de l'Oncle Tom* de Harriet Beecher-Stove), des autobiographies d'ex-esclaves (telles que celles de Frederick Douglass et de Booker T. Washington), des sermons de prédicateurs, des caricatures produites par des artistes, etc.

b) En termes d'interdictions, nous avons déjà mentionné l'abolition française mort-née de 1793-1794, sur l'intervention du Commissaire civil Léger Félicité Sonthonax, et celle du 27 avril 1848, sous l'impulsion législative du franc-maçon Victor Schoelcher.

Soulignons qu'ici également l'abolition aura été décrétée sous la pression d'imminentes révoltes des esclaves eux-mêmes dans les Antilles françaises.

Selon Olivier Pétré-Grenouilleau¹⁷, le Danemark aurait été le premier Etat à avoir, sous l'influence de l'Angleterre, aboli la traite négrière en 1792. Toujours est-il que l'Angleterre, en 1772, interdit *de facto* la traite et l'esclavage sur son sol, suite au procès Granville Sharp / James Somerset.

17. Op. cit., p. 90.

Cet Etat abolit formellement la traite et l'esclavage le 1^{er} mai 1807, puis le 1^{er} août 1834 dans ses colonies. Quant aux Etats-Unis, ils abolissent ces fléaux le 31 janvier 1865, à la fin des quatre ans de la Guerre de Sécession, sous l'égide d'Abraham Lincoln (1809-1865).

En 1815, le Congrès de Vienne proscrit la traite et l'esclavage négriers. A partir de ce moment, ces phénomènes vont prendre de nouveaux visages, plus inhumains, plus terrifiants encore que par le passé.

c) La traite et l'esclavage sous le régime dit de l'illégalité.

Nous avons vu, qu'à partir du 8 janvier 1454, avec la bulle *Romanus Pontifex* du Pape Nicolas V, la traite et l'esclavage négriers pouvaient s'opérer pour ainsi dire en toute légalité. Mais avec la décision du Congrès de Vienne de 1815, ces abominations deviennent illicites. L'Angleterre est chargée de faire le gendarme sur l'Océan Atlantique.

Alors, les négriers attardés vont user, pour assurer leur trafic, de toutes sortes de subterfuges, de manoeuvres dilatoires, de ruses, de diaboliques sacrifices de vies humaines africaines.

La traite et l'esclavage des Noirs vont désormais passer essentiellement entre les mains des Etats de la péninsule ibérique (Espagne et Portugal) et de leurs colonies (Brésil et Cuba). Rio de Janeiro va devenir la plaque tournante du commerce triangulaire du « bois d'ébène ». L'Angola, le Mozambique, le nord du Congo et le Nigeria vont jouer le rôle de principaux pourvoyeurs de ce « bois ».

Selon Alphonse Quenum, entre 1800 et 1820, et au cours de la décennie suivante, 175 058 et 72 500 captifs d'Afrique auront été respectivement débarqués à Cuba ¹⁸.

18. Op. cit. , p. 231.

Il arrivait que, voyant venir les croisières de patrouille, et pour échapper aux pénalités encourues, les armateurs déversaient sans autre forme de procès leurs cargaisons humaines dans l'océan !

Les esclaves récupérés par la marine britannique étaient installés soit à Freetown en Sierra-Leone, soit à Libreville au Gabon.

Cette tragédie va durer jusqu'à la fin du XIX^{ème} siècle. En effet, la Conférence de Berlin (novembre 1884-février 1885) interpella encore à cet égard l'Espagne et le Portugal... Finalement, Cuba et le Brésil auront été les derniers bastions de la traite et de l'esclavage, qu'ils n'aurent interdit respectivement qu'en 1886 et 1888...

Quant aux colonies néerlandaises et Porto-Rico, l'abolition y interviendra en 1860 et 1872 ¹⁹.

d) L'obstination des trafiquants négriers.

Elle tient au fait que leur négoce nourrissait toute l'économie mondiale. Les mentalités n'avaient pas encore suffisamment évolué... De nos jours, le trafic des drogues peut nous en donner une idée...

Ce fut le cas en particulier chez les Portugais - dont on a vu qu'ils baptisaient les Noirs collectivement, mais que l'officiant recevait des deniers *per capita* ²⁰...

« Les Portugais et les Espagnols devinrent les plus grands négriers du monde. Ceux qui commencèrent le commerce infâme furent donc les tout derniers à l'arrêter [...] alors que les pays les plus entêtés à pratiquer ce trafic furent ceux-là

19. O. Pétré-Grenouilleau, op. cit., p. 75.

20. A. Quenum, op. cit., p. 227.

*mêmes qui se réclamaient massivement et officiellement du catholicisme*²¹».

21. A. Quenum, op. cit., pp. 237 et 241.

2. La traite et l'esclavage négriers atlantiques dans l'histoire de l'humanité

Il est question ici de la traite et l'esclavage négriers dans l'histoire de l'Occident et de l'Afrique, en survol...

Dans l'histoire de l'Occident

Le capitalisme européen et américain s'est édifié largement sur la traite et l'esclavage négriers. Certes, ce capitalisme naissait déjà avant l'essor du monstrueux commerce triangulaire transatlantique. Mieux, on pourrait même avancer que ce commerce naquit des tout premiers besoins de l'économie-monde (Fernand Braudel) aux XV^{ème} et XVI^{ème} siècles, une économie poussée vers le grand large à la faveur des grandes découvertes. Mais, n'en déplaise aux révisionnistes avérés ou masqués, c'est bel et bien de ce commerce que le capitalisme naissant s'est essentiellement alimenté. Karl Marx l'a souligné dans son fameux *Capital*, Eric Williams²² et Walter Rodney²³ l'ont confirmé dans leurs récents travaux.

Oui, des métropoles ou des ports tels que Londres, Manchester, Liverpool, Nantes, Bordeaux, Marseille, La Rochelle, Le Havre, Saint-Malo, Brest, Bayonne, Lisbonne, Madrid, Amsterdam, Copenhague, New York, Washington D.C., Boston, Atlanta, Chicago, Rio de Janeiro, Salvador de Bahia, La Havane, etc., recèlent une étoffe pétrie avec le sang, la sueur, les larmes d'esclaves nègres.

Même des ecclésiastiques chrétiens (dominicains et jésuites surtout) se sont livrés à coeur joie à l'achat et à la réduction

22. *Capitalisme et esclavage*, Présence Africaine, Paris, 1968.

23. *Et l'Europe sous-développa l'Afrique...*, Caribéennes, Paris, 1986.

d'Africains noirs au sort de bêtes de somme. Le grand Voltaire aura vécu, en partie du moins, du négoce négrier - au mépris de son propre *Candide* (1759).

Si bien que, « *lors de l'abolition de l'esclavage au Brésil, la nouvelle république décida que la honte que constituait pour l'histoire du pays le fait que l'esclavage y ait été une institution nationale pourrait peut-être être effacée si l'on détruisait tous les documents s'y rapportant, ce qui fut fait en 1893* ²⁴ ».

Dans l'histoire de l'Afrique.

Avant l'intrusion de l'Europe en Afrique, cette dernière avait atteint un degré de civilisation qui n'avait pas grand-chose à envier à l'Occident, sauf le canon... Mais le développement endogène de notre continent va se trouver bloqué par l'arrivée de l'homme blanc à la fin du XV^{ème} siècle et au début du XVI^{ème}. Ce fut le temps de nombreuses migrations, de bousculades intra et inter-ethniques ; ce fut le temps du sauve-qui-peut.

Les trafiquants européens sans vergogne, sans scrupules, sans moralité, reprennent et dramatisent davantage les traites arabo-musulmanes à travers le Sahara et l'Océan indien. Ils manipulent nos chefs traditionnels comme ils savent le faire encore aujourd'hui... Ils dressent telle ethnie contre telle autre, telle contrée contre telle autre, fomentent des guerres, des raz-zias, organisent parfois directement eux-mêmes des captures d'esclaves pour la transplantation en Europe, et surtout en Amérique et aux Antilles. Comme du bétail...

La capture des marchandises humaines est énormément facilitée par l'usage du fusil. A en croire Olivier Pétré-

24. A. Quenum, o cit., p. 232.

Grenouilleau²⁵, entre 1865 et 1907, 20 millions (!) d'armes auront été introduites sur le continent noir.

N'en déplaise aux révisionnistes déclarés ou camouflés, l'Afrique se remettra difficilement de l'hémorragie démographique provoquée par l'ignoble trafic triangulaire européen.

L'image du Nègre, déjà assez ternie par les traites antiques et arabo-musulmanes, se dégrada outre mesure. Des savants comme Georges Cuvier (1769-1832), des philosophes comme David Hume (1711-1776) et Georg Wilhelm Friedrich Hegel (1770-1831), des essayistes comme Edward Long²⁶, Joseph-Arthur Gobineau (1816-1882) et consorts, déployèrent de puissants talents littéraires pour accrédi-ter l'équation : "Nègre = sous-homme".

Et cette maléfique mythologie, nous avons nous-mêmes fini par l'intérioriser peu ou prou... ce qui limite étrangement notre capacité de création moderne auto-référentielle. Même des descendants d'esclaves noirs ont osé pratiquer la sinistre traite et le maudit esclavage sur des congénères... Le trafic triangulaire atlantique a induit en droite ligne la colonisation et la néocolonisation de notre *Alma mater* : l'Afrique.

La traite et l'esclavage négriers européens ont accouché d'une diaspora dont les affres ancestrales ne disparaîtront que le jour où notre continent relèvera la tête et donc sera en position de soutenir valablement cette diaspora...

25. Op. cit. p. 105.

26. A. Quenum, op. cit., pp. 198-199.

Conclusion

Si, laissant de côté les traites négrières antiques, nous partons des traites arabo-islamiques, vers 650 de l'ère chrétienne, pour nous arrêter à 1900, cela ferait 1250 ans (!) au cours desquels l'homme négro-africain aura été traîné sous tous les cieux, dans les boues de presque toutes les contrées du monde. En effet, les traites et l'esclavage nous ont amenés en Mésopotamie (actuel Irak), en Perse (actuel Iran), en Indonésie, en Chine, en Inde (où il existe aujourd'hui toute une colonie de Nègres dans l'Etat du Gujerat), dans les Amériques, dans les Antilles..., que sais-je encore ²⁷ ?

D'après les statistiques de certains auteurs, rien que le commerce triangulaire européen aura drainé de l'Afrique, durant 450 ans (!), à peu près 18 millions d'âmes, sans compter les énormes pertes depuis les manoeuvres de capture jusqu'aux ventes aux enchères sur les lieux de chute définitive. Et si nous ajoutons à ce chiffre les 12 à 14 millions des traites musulmanes qui auront duré du VII^{ème} au début du XX^{ème} siècle, nous obtenons 30 à 32 millions de captifs africains ²⁸.

Alors, nous disons que la traite négrière européenne fut un véritable génocide ! et l'esclavage négrier outre-atlantique, un véritable crime contre l'humanité ! Alors, nous nous croyons autorisés à réclamer la reconnaissance des torts multiformes causés à l'Afrique, et la réparation qui y correspond...

Mais, pour cela, en ces jours de commémoration à la fois du 150^{ème} anniversaire de l'abolition française du 27 avril 1848, et du 50^{ème} anniversaire de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, nous disons qu'il est plus que grand temps pour

27. O. Pétré-Grenouilleau, op. cit, pp. 24-25.

28. O. Pétré-Grenouilleau : op. cit., p. 20.

l'homme négro-africain lui-même d'opérer, enfin, à l'orée du XXI^{ème} siècle, un historique sursaut salutaire ! Nous nous devons de nous interpeller nous-mêmes, de chercher à dénicher nos propres tares éventuellement tapies quelque part dans notre subconscient... Nous nous devons de relever les lancinants défis de la libération réelle de nos peuples, de l'état de droit, de la démocratie, de la Dignité, d'un développement économique, social et culturel durable et viable en Afrique.

A cette fin, nous nous devons d'arracher nos pays à la dictature et au néocolonialisme, de réaliser l'unité africaine des peuples, de construire les Etats-Unis d'Afrique (d'Alger à Cape-Town, de Dakar à Mogadiscio), de créer un grand Conseil Mondial des Peuples Noirs (CMPN).

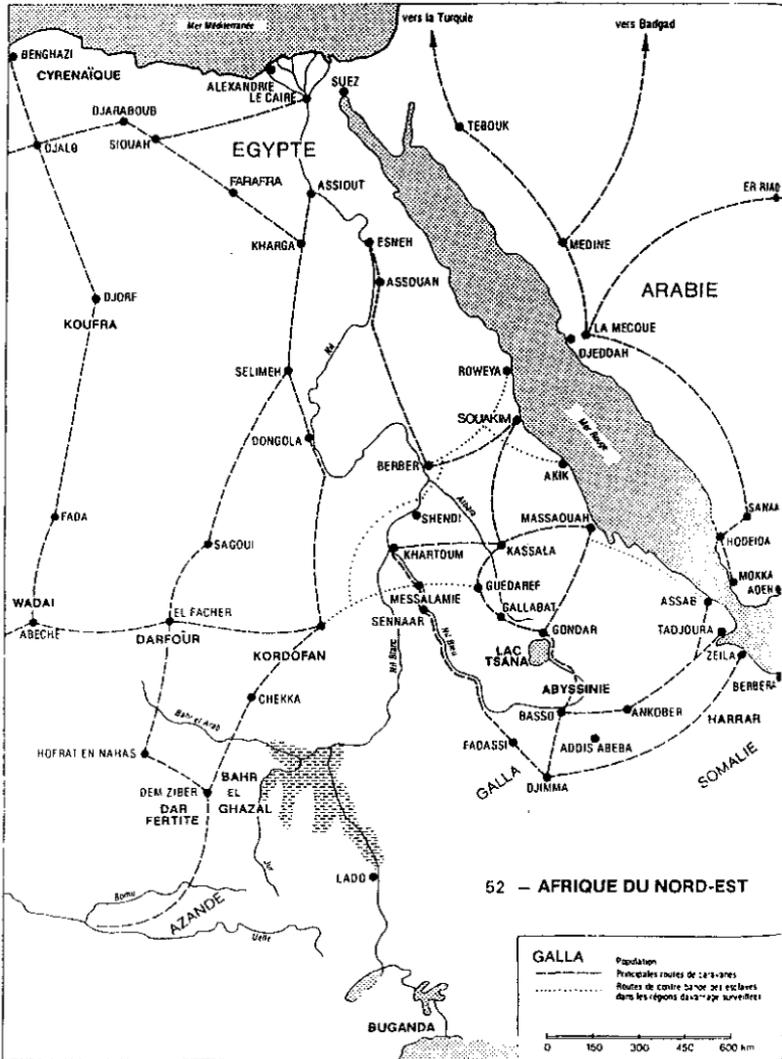
L'Afrique du XXI^{ème} siècle sera panafricaine ou ne sera pas !

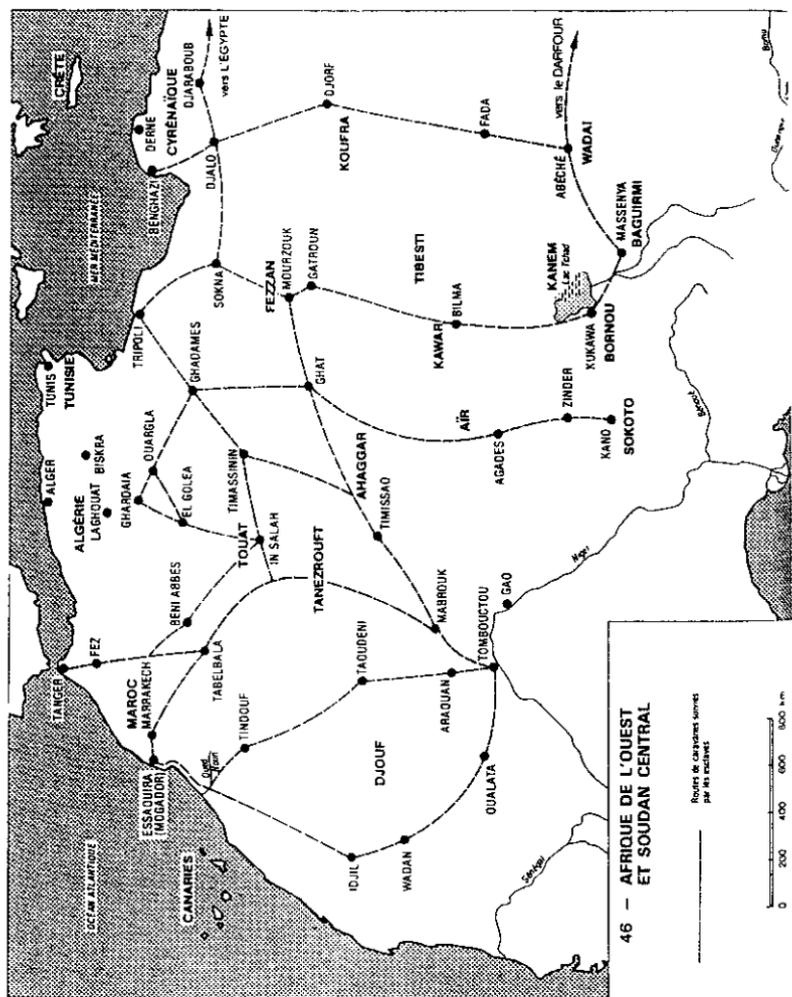
Paris, le 31 mars 1998
Godwin Tété

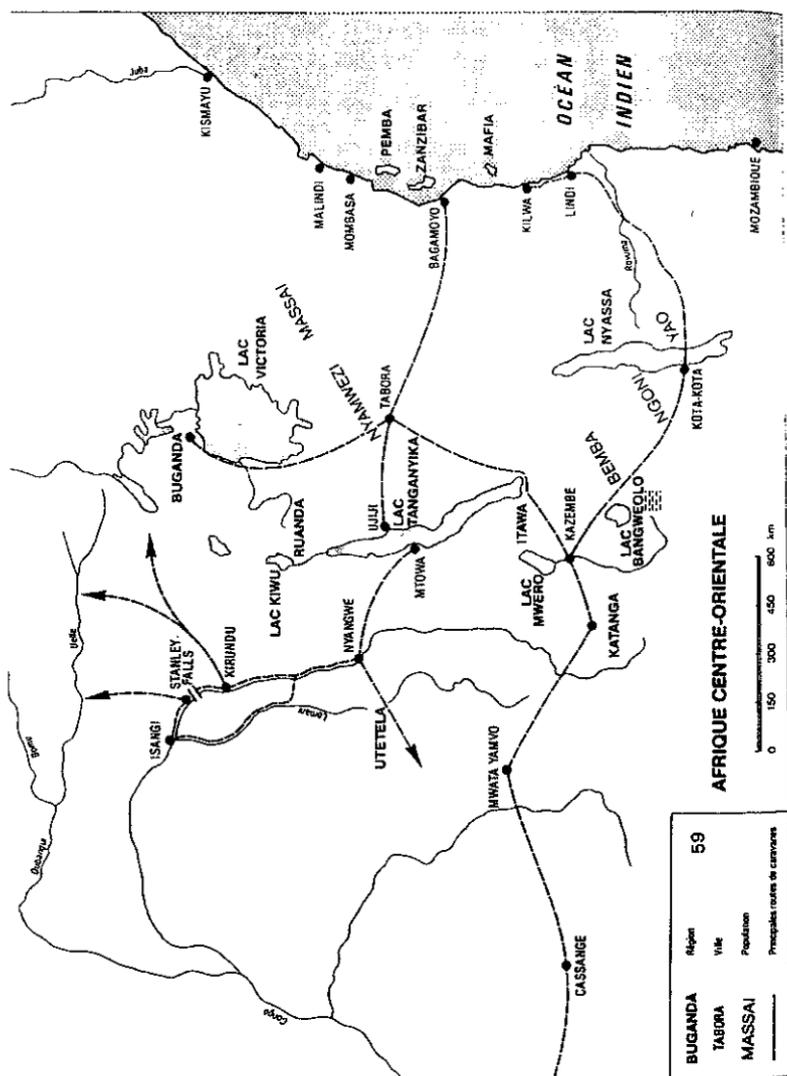
ANNEXES

Annexe n° 1 :

Cartes du trafic négrier







AFRIQUE CENTRE-ORIENTALE

59

Principales routes de commerce

	Région	Ville	Population
BUGANDA			
TABORA			
MASSAI			



L'esclavage
aboli ?

 Varmattan

Annexe n° 2

Au XX^e siècle, en France... ²⁹

Selon l'Organisation internationale du travail (OIT), il y aurait encore aujourd'hui 200 millions d'esclaves à travers le monde, c'est-à-dire des individus sur lesquels s'exercent les attributs du droit de propriété ou certains d'entre eux.

Aujourd'hui en France et en Europe, des femmes et des hommes venus le plus souvent du Tiers-monde travaillent jusqu'à 20 heures par jour, subissent la faim et les mauvais traitements, sont enfermés par leurs maîtres (leurs employeurs), n'ont en général ni salaire, ni papiers officiels leur permettant de faire valoir leurs droits.

Le *Comité contre l'esclavage moderne* a ainsi découvert en France, parmi d'autres, les situations suivantes

- une jeune Marocaine séquestrée par sa tante pendant dix ans dans un appartement en région parisienne, battue et torturée.
- une Ethiopienne ramenée d'Ouganda par un Français qui la faisait travailler sans salaire dans une épicerie de la région parisienne.
- une autre Ethiopienne qui aurait été en situation d'es-clavage chez un militaire français de qui elle a un enfant.
- une Chinoise en situation d'esclavage dans un atelier clandestin de confection à Paris.
- un couple de Philippins retenus en esclavage dans la région d'Evreux par un Saoudien et son épouse française.

Il n'est pas rare que l'on retrouve ce genre de situations dans le milieu, très fermé, des ambassades. Ainsi Mehret Kifté, la veuve d'un officier érythréen, avait été engagée par l'ambassade

29. Cette annexe a été rédigée par *Agir ici et Survie* à partir de documents fournis par le *Comité contre l'esclavage moderne*, 4 pl. de Valois, 75001-Paris (tél. 01 55 35 36 55).

du Liban à Paris, par l'intermédiaire d'une agence éthiopienne. Arrivée à Paris, elle a été contrainte de travailler sans être payée et sans pouvoir sortir. Elle n'a pu se libérer qu'en parvenant à adresser un message à son oncle. Le Quai d'Orsay, alerté, n'a pu éviter d'adresser une remontrance à l'ambassadeur...

« L'esclave moderne n'est plus destiné aux plantations de canne à sucre ou aux champs de coton. Il est domestique, garde d'enfants, ouvrier dans la confection ou prostitué. Il n'est plus vendu aux enchères sur les marchés mais recruté à Manille, Koweït City, Addis-Abeba ou Beyrouth. Aujourd'hui, le maître (l'employeur) peut choisir son domestique sur catalogue.

L'esclavage domestique est le plus répandu. Il prospère à l'abri des façades cossues de résidences diplomatiques ou d'hôtels particuliers. Mais aussi dans des appartements quelconques ou des villas anodines. L'esclave, le plus souvent une jeune fille, a été confié par un oncle ou une cousine à une personne qui part pour l'Eldorado : l'Europe. Cet esclave-là ne voyage pas dans des navires négriers, mais en avion avec ses maîtres. On ne le met pas en soute, mais il est considéré comme un bagage. [...] Passeport et acte de naissance sont confisqués par son employeur. [...] Sous-alimenté, battu, abusé, jamais rémunéré, ou si peu, apeuré, l'esclave hésite à fuir. Pour aller où ? Sans argent. Sans papiers³⁰».

On le voit, le phénomène est plus sophistiqué, plus caché dans les zones de non-droit des sociétés occidentales. Il bénéficie de fait des tolérances accordées à l'exploitation de travailleurs clandestins dans certains secteurs d'activité, et aux complaisances vis-à-vis de diplomates ou riches hommes d'affaires en provenance de pays peu soucieux des droits de l'Homme.

30. Philippe Boudin, *Esclaves en France*, in *Géo*, 01/04/98. Un dossier assorti de témoignages « édifiants ».

Un grand port négrier au XIX^{ème} siècle : Le Havre

Sous la monarchie constitutionnelle, le milieu maritime havrais entendait bien poursuivre la lucrative traite négrière. Sa presse : *Le journal du Havre* et le *Courrier du Havre* combattirent ardemment les thèses abolitionnistes. Ce fut le port qui s'impliqua le plus dans ces idées, plus que Nantes, pourtant première place négrière française.

En fait, la bourgeoisie de la place était constituée du seul milieu maritime, milieu très étroitement lié aux colonies et à la culture de la canne. En effet, en 1848, le trafic avec les Antilles représentait la moitié du tonnage français, tandis que 85 % du coton importé l'était par navire américain. On tenta donc de garantir la survie des colonies à tout prix par l'utilisation d'une main d'œuvre asservie.

En 1833, l'initiative des Anglais d'affranchir leurs esclaves lança la presse havraise dans le combat « *pour une structure coloniale menacée* ». Jusqu'alors, ces questions n'agitaient pour les Havrais que le microcosme parisien. Lorsque l'abolition devint inéluctable, le port se mit en quête de main d'œuvre de substitution, prenant ainsi part à la traite déguisée. Ainsi, en 1858, la maison L. Vidal va racheter entre 2 000 et 3 000 « noirs », à des rois africains dont le pouvoir dépendait de la traite. Ces captifs furent pourtant déclarés libres, ce qui permit de les livrer à Cayenne. Le Havre va aussi prendre part en 1852 à l'importation des « coolies indiens », avec divers armateurs et la Compagnie Générale Maritime. L'armateur Marziou va diriger à partir de 1856 la *Caisse française d'outre-mer*, qui facilitait les transactions entre les fournisseurs de main d'œuvre des Indes, de Chine et d'Océanie.

La traite classique persistera après 1848 : les sanctions sont restées longtemps faibles et les autorités portuaires n'étaient pas très regardantes. Ainsi, l'armateur Jules Masurier transita 850 esclaves d'Afrique à Cuba, où 607 seront vendus - les autres étant morts durant le trajet. L'affaire découverte, l'armateur fut acquitté et simplement contraint de démissionner de la Chambre de commerce.

« Le Havre peut donc aisément être considéré comme une grande place-négrière de la première moitié du XIX^{ème} siècle. Il est frappant aussi de constater qu'au moment où un nombre croissant d'armateurs se tournent vers des destinations nouvelles du centre et du sud du continent américain, ce sont les armateurs très spécialisés sur les Antilles françaises ou le Brésil qui vont s'activer à fournir ces pays en main d'œuvre servile dont dépendaient leurs trafics »

Lorsque des personnes sensibilisées à la question ont téléphoné aux affaires culturelles de la mairie du Havre pour demander le programme des manifestations à l'occasion du 150^{ème} anniversaire de l'abolition, ils sont tombés sur une interlocutrice très étonnée par cette demande et visiblement agacée. Elle a pris les coordonnées des dites personnes en promettant de se renseigner car « elle n'était pas au courant ». Les intéressés attendent toujours.

Sources :

Xavier Lebodo, *Le commerce au long cours havrais sous la monarchie constitutionnelle - essor et mutations*, Mémoire de maîtrise d'histoire, Université de Rouen, oct. 1997, pp. 45-54.

Jean Legoy, *Le Havre et le transport des coolies au milieu du XIX^{ème} siècle*, Recueil de l'association des amis du vieux Havre, n°39, 1982, pp. 1-16.

POSTFACE

Encore aujourd'hui...

A l'appel de trois cents organisations antillaises, plus de 10 000 manifestants ont défilé à Paris le 23 mai 1998. Pour ces manifestants, le slogan officiel du cent-cinquantième de l'abolition de l'esclavage, « *Nous sommes tous nés en 1848* », faisait trop « *bon marché des quatre siècles de capture, de déportation, d'esclavage qui ont précédé l'abolition* ». Autrement dit la France se remémore plus facilement Schoelcher que ses négriers...

Le même jour arrivait à Paris la Marche mondiale contre l'exploitation des enfants³¹. Recevant à l'Élysée treize de ces enfants « travailleurs » venant du monde entier, Jacques Chirac a déclaré que l'exploitation des enfants constituait « *une forme moderne de l'esclavage* ». Bien dit, mais on se réjouirait davantage si, dans les différentes instances des Nations unies, la France contribuait à la faire interdire.

Pendant ce temps, les supplétifs du régime soudanais, allié de la France, continuent de capturer des centaines d'enfants (et d'adultes) dans les villages du Bar-El-Ghazal, pour les vendre comme esclaves.

Quant au président mauritanien Ould-Taya, ami de Chirac, il traite comme une atteinte à la sûreté de l'État toute allusion à la persistance tolérée, de l'esclavage en son pays.

Ajoutons à cette liste les séparatistes anjouanais aux Comores³² qui hissent le drapeau de la dynastie Mawana - une lignée esclavagiste - qui, en 1886, finit par livrer Anjouan à la France... Il faut dire que ces séparatistes « rattachisants »

31. Son impact médiatique renforce le collectif « *De l'éthique sur l'étiquette* », qui impose progressivement un code de conduite aux sociétés qui, sous leur marque, commercialisent les produits de cette exploitation. Cette campagne a été initiée dès 1995 par *Agir ici* et *Artisans du monde*.

32. Séparatistes qui rêvent d'un rattachement à la France.

continuent d'être conseillés par l'Action française et le Front national !

Bibliographie

- Bathilly Abdoulaye, *Les Portes de l'Or-Le Royaume de Galam (Sénégal) de l'ère musulmane au temps de négriers (VIIIe-XVIIIe siècle)*, L'Harmattan, Paris, 1989.
- Benot Yves, *La Révolution française et la fin des colonies*, La Découverte, Paris, 1988.
- Césaire Aimé, *Toussaint Louverture*, Présence Africaine, Paris, 1981.
- Coquery-Vidrovitch Catherine, *L'Afrique Noire, Permanences et Ruptures*, Payot, Paris, 1985.
- Crete Liliane, *La traite des Nègres sous l'Ancien Régime*, Perrin, Paris, 1989.
- Daget Serge, *De la traite à l'esclavage*, Ed. Daget, Paris, 1985.
- Daget Serge, *La répression de la traite des Noirs aux XIXe siècle*. Ed. Karthala, Paris, 1997.
- De Medeiros François, *L'Occident et l'Afrique (XIIIe-XVe siècle)*, Karthala, Paris, 1985.
- Deschamps Hubert, *Histoire de la traite des Noirs de l'Antiquité à nos jours*, Paris, 1971.
- Fabre Michel, *Esclaves et planteurs*, Coll. Archives, Paris, 1978.
- Fassassi Assani, *Sursaut de l'Afrique qu'on achève*, AL Qualam, Paris, 1995.
- Gisler Antoine, *L'esclavage aux Antilles françaises (XVIIe-XVIIIe siècle)*, Karthala, Paris, 1985.
- Gordon Murray, *L'esclavage dans le monde arabe VIIIe-XXe siècle*, Robert Laffont, Paris, 1987.
- Haley Alex, *Racines (Roman)*, 2 tomes, "J'ai lu", Paris, 1976.
- Lemore Lack, *La Révolution française et l'abolition de l'esclavage*, Tome III, Histoire Sociale, Paris, 1968.
- Lengelle Maurice, *L'esclavage*. Ed. PUF (coll. Que sais-je ?), Paris, 1992.
- M'Bow Amadou-Muahtar, Ki-Zerbo Joseph et Devisse Jean, *La Traite négrière du XVIIe au XIXe siècle*, Paris, 1965.
- Maestri Mario, *L'esclavage au Brésil*, Karthala, Paris, 1991.
- Meillassoux Claude, *L'esclavage en Afrique précoloniale*, François Maspero, Paris, 1975.
- Meillassoux Claude, *Le rôle de l'esclavage dans l'histoire de l'Afrique Occidentale*, Anthropologie et société, Ed. Québec II, 1978.
- Pétre-Grenouilleau Olivier, *L'argent de la traite*, Aubier, Paris, 1996.
- Pétre-Grenouilleau Olivier, *La Traite des Noirs*, PUF ("Que sais-je"), Paris, 1997.

- Quenum Alphonse, *Les Eglises chrétiennes et la traite atlantique du XVe au XIXe siècle*, Karthala, Paris, 1993.
- Renault François et Daget Serge, *Les traites négrières en Afrique*, Karthala, Paris, 1990.
- Renault François, *La Traite des Noirs au Proche-Orient Médiéval VIIe-XIVe siècles*, Geuthner, Paris, 1989.
- Renault François, *Libération d'esclaves et nouvelle servitude*, NEA, Abidjan, 1976.
- Rodney Walter, *Et l'Europe sous-développa l'Afrique*, Ed. Caribéennes, Paris, 1985.
- Sala-Molins Louis, *Le Code Noir ou le Calvaire de Canaan*, PUF, Paris, 1987.
- Tardo-Dino Frantz, *Le collier de servitude - La condition sanitaire des esclaves aux Antilles Françaises du XVIIe au XIXe siècle*, Ed. Caribéennes, Paris, 1985.
- Tété-Adjalogo Tété Godwin, *Marcus Garvey, père de l'Unité Africaine des Peuples*, L'Harmattan, Paris, 1995 (en 2 tomes).
- Thibaud Jacques, *Le Temps de Saint-Domingue, L'esclavage et la Révolution française*, J.C. Lattès, Paris, 1989.
- UNESCO (sous la direction de Doudou Diène) : *La chaîne et le lien - Une vision de la traite négrière*, Paris, 1998.
- Université de Paris VIII Saint-Denis (Colloque du 24 au 26 février 1989), *Esclavage, Colonisation, Libérations nationales*, L'Harmattan, Paris, 1990.
- Université de Paris VIII Saint-Denis, Colloque du 3 au 5 février 1994, *Les abolitions de l'esclavage (De L. F. Sonthonax à V. Schoelcher 1793, 1794, 1848)*, UNESCO, Paris, 1995.
- Verlinden Ch., *L'esclavage dans l'Europe médiévale*, Bruges et Gand, 1977.
- Wanquet Claude, *La France et la première abolition de l'esclavage 1794-1802. Le cas des colonies orientales : Ile de France (Maurice) et la Réunion*, Karthala, Paris, 1998.
- Williams Eric, *Capitalisme et esclavage*, Présence Africaine, Paris, 1968.

DU MEME AUTEUR

Ce que sont les pays en voie de développement et la nécessité de leur développement planifié, Mémoire de licence soutenu en langue tchèque à Prague en 1961.

La question du plan Marshall et l'Afrique, L'Harmattan, 1989.

Marcus Garvey : Père de l'Unité africaine des peuples (en 2 tomes), L'Harmattan, 1995

Expériences de Sadhana - Le Sentier en fil de rasoir, Ed. Guy Trédaniel, Paris 1997.

De la colonisation allemande au Deutsche-Togo Bund, L'Harmattan, 1998